

Avis au public

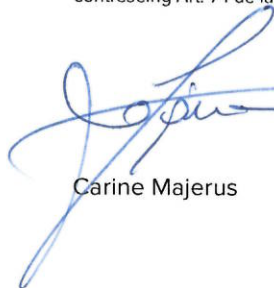
Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Münschecker à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de bétonnage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Münschecker**
Début : **Samedi, 8 mai 2021 à 07h30**
Fin : **Samedi, 8 mai 2021 à 11h00**
Motif : Travaux de bétonnage
Règlement : GRE-112-2021

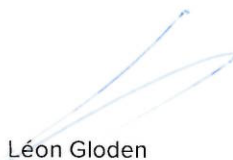
Grevenmacher, le 4 mai 2021

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden